



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

COURRIER ARRIVÉ

29 SEP. 2021

SGCD 72

Nantes, le **24 SEP. 2021**

La directrice régionale

à

Service ressources naturelles et paysages
Division biodiversité

Réf. : SRNP/DB/ALN/LC 21-290

Affaire suivie par : Arnaud LE NEVÉ
Tél. : 02 72 74 76 29
arnaud.le-neve@developpement-durable.gouv.fr

**Monsieur le directeur départemental
des territoires de la Sarthe
19 boulevard Paixhans
CS 10013
72042 LE MANS CEDEX 9**

**À l'attention de Monsieur Daniel BECK
SEE/BFCP**

**Objet : Demande d'autorisation de perturbation, captures et déplacements d'une espèce protégée
(Cigogne blanche) et de son nid par RTE sur les cinq départements.**

PJ : Cerfa 13616*01, cerfa 13614*01, dossier de demande de dérogation, projet d'arrêté préfectoral.
Numéro de projet Onagre : 2021-09-13f-00941

Préalablement à la consultation du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), je vous fais part de mon avis sur une demande de déplacement de nids de Cigogne blanche, de capture de spécimens (œufs et cigogneaux) et de perturbation d'individus dans le cadre du travail de sécurisation des lignes électriques gérées par Réseau Transport d'Électricité (RTE).

La période sollicitée s'étend de l'année 2021 jusqu'en 2026. Compte tenu de la dynamique démographique positive de l'espèce dans la région et sur le territoire national, la demande de RTE concerne toute la région des Pays de la Loire. Le présent avis est adressé à chaque DDT(M), accompagné du projet d'arrêté.

Il s'agit de concilier la sécurité de l'approvisionnement en électricité avec la reproduction de la Cigogne blanche qui utilise les pylônes comme support pour son nid. Ces nids peuvent être source de courts-circuits, allant jusqu'à entraîner la mort des cigognes elles-mêmes.

Les solutions techniques envisagées par RTE sont le fruit d'un travail approfondi commencé depuis 2010, d'échanges et de collaboration avec les partenaires associatifs de protection de la nature, notamment en Loire-Atlantique et en Charente-Maritime.

Aujourd'hui le procédé est éprouvé. Il s'agit de proposer aux cigognes un emplacement de nid sur une « corbeille » posée sur le même pylône, en contre-partie de la suppression du nid posant problème et de la neutralisation de l'ancien emplacement par un dispositif de dissuasion (anémomètre). Les « corbeilles » correspondent à des modèles bien spécifiques adaptés aux exigences des cigognes et sécurisant le nid sur le long terme (car l'espèce est très philopatride ; elle revient tous les ans sur le même nid). Elles sont fabriquées par des entreprises locales.



Tél : 02.72.74.73.00
Mél : dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr
5 rue Françoise Giroud - CS 16 326 - 44 263 NANTES cedex 2

Concernant l'installation de nouveaux couples, RTE surveille attentivement le réseau toute l'année en lien avec les associations partenaires. Les interventions de déplacement de nid se font aisément hors de la période de reproduction d'août à mi-décembre. Entre mi-décembre et fin février, les cigognes construisent leur nid mais n'ont pas encore pondu. La sécurisation et le déplacement des nids peut donc se faire également sans impact majeur, car la majorité des couples adoptent le plus souvent la « corbeille » mise à disposition. De début mars à mi-juin, les nids peuvent contenir des œufs ou des poussins et RTE n'intervient qu'en cas d'urgence avec avis d'expert pour le déplacement du nid et ce qu'il contient. Le temps d'une intervention est de quatre heures, ce qui est court et permet d'envisager et d'espérer la survie de la ponte ou de la progéniture, et l'acceptation du déplacement par le couple.

Dans le cas exceptionnel, où une ligne aérienne abritant des nids de Cigogne blanche doit être déposée, les nids sont réinstallés sur des plateformes artificielles dressées à proximité des anciens supports RTE occupés, sur les conseils d'un expert ornithologue.

De manière générale, RTE intervient en présence des partenaires associatifs locaux et avec l'assistance-conseil de la LPO nationale et de son spécialiste « Cigogne blanche », pour déterminer avec eux les meilleures options d'intervention.

L'entretien du réseau consiste aussi pour RTE à le survolé annuellement par hélicoptère ou drone. Les pilotes et personnels sont sensibilisés à la présence des cigognes nicheuses sur les pylônes et ainsi ne s'attardent pas et évitent les vols stationnaires, ce qui permet de limiter les perturbations. Dans la majorité des cas, les oiseaux ne quittent pas leur nid.

La méthode d'intervention de RTE privilégiant l'évitement et l'accompagnement, s'inscrit parfaitement dans les conditions de dérogations prévues à l'article L.411-2 alinéa c du code de l'environnement qui concerne notamment des raisons de sécurité publique. Par ailleurs, la dynamique de la population de Cigogne blanche est positive dans la région et dans l'ouest de la France, et le succès reproducteur des couples utilisant des plateformes artificielles n'est pas différent des autres nids sur pylône.

Les rendus sur les interventions et sur les suivis effectués devront être adressés annuellement à la DREAL et aux DDT(M) concernées.

La présente demande reçoit de ma part **un avis favorable** sous réserve des observations visées ci-dessus. De plus, compte tenu de la récurrence de cette demande par RTE, de l'expérience acquise par l'entreprise dans ces opérations depuis plus de 10 ans et de leur acceptation, voire de leur accompagnement par les associations locales de protection de la nature, je propose de l'autoriser jusqu'en 2031.

Je vous propose donc de mettre la demande de RTE accompagné du projet d'arrêté ci-joint en consultation du public. Parallèlement, le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) est saisi pour avis.

Pour la directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire,
et par délégation,
le chef du service ressources naturelles et paysages



Xavier HINDERMEYER

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : RTE - Réseau de Transport d'Electricité

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 6 Rue Kepler

Commune La Chapelle sur Erdre

Code postal 44240

Nature des activités : Transport d'électricité haute tension

.....

Qualification :

.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE		Description (1)
Nom scientifique	Nom commun	
B1	Ciconia ciconia	Sécurisation de nids par déplacement dans des corbeilles spécifiques installées sur les supports RTE
	Cigogne blanche	
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Sécurisation des nids de Cigogne blanche et de la continuité électrique de la région Pays-de-la-Loire.

Le dossier joint précise les objectifs, modes d'intervention et résultats attendus.

.....

.....

.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser :

Altération Préciser : Sécurisation du nid par déplacement dans une corbeille spécifique installée sur le support RTE en vue de protéger les oiseaux du risque d'électrocution.

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser : Associations naturalistes spécialistes (LPO et ACROLA notamment)

Autre formation Préciser : Personnel RTE habilité à travailler sur des lignes haute tension

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Du 01/01/2021 au 31/12/2026
ou la date : Le calendrier d'intervention est précisé dans le dossier joint

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Pays-de-la-Loire

Départements : Loire-Atlantique, Vendée, Sarthe, Mayenne, Maine-et-Loire

Cantons :

Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilan des opérations antérieures disponible dans le dossier joint la demande.

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilan annuel des opérations et bilan pluriannuel à 5 ans.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Nantes
le 01/03/2021
Votre signature 

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : RTE - Réseau de Transport d'Electricité

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 6 Rue Kepler

Commune La Chapelle sur Erdre

Code postal 44240

Nature des activités : Transport d'électricité haute tension

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Ciconia ciconia Cigogne blanche	Fonction des situations	- Sécurisation de nids par déplacement dans des corbeilles spécifiques installées sur les supports RTE - Survol du nid en hélicoptère ou drone
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Sécurisation des nids de Cigogne blanche et de la continuité électrique de la région Pays-de-la-Loire.

Suite sur papier libre Description disponible dans le dossier accompagnant la demande

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

DE CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec époussette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : survol du nid en hélicoptère ou drone de très courte durée (surveillance du réseau électrique).

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser : Personnel RTE habilité à travailler sur des lignes haute tension

Autre formation Préciser : et conseillé par des associations naturalistes spécialistes

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Du 01/01/2021 au 31/12/2026

ou la date : Le calendrier d'intervention est précisé dans le dossier joint à la demande

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Pays-de-la-Loire

Départements : Loire-Atlantique, Vendée, Sarthe, Mayenne, Maine-et-Loire

Cantons :

Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Bilan des opérations antérieures disponible dans le dossier joint à la demande

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilan annuel des opérations et bilan pluriannuel à 5 ans

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Nantes
le 01/03/2021
Votre signature

